



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 171 du 15 janvier 2024 de Monsieur le Député Dan Biancalana et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.**

- Des cas de morts dues à une ingestion de Fentanyl ont-elles été relevées au Luxembourg dans le passé ?
- Dans quelle mesure cette drogue circule-t-elle aujourd'hui déjà au Luxembourg ?
- Est-ce que les autorités sanitaires partagent la crainte d'une forte importation de Fentanyl en Europe dans les années à venir?  
Le cas échéant, comment le Luxembourg se prépare-t-il face à une telle situation?

Selon les informations actualisées disponibles à mes services, il n'y a eu à ce jour ni de cas de décès dus à une ingestion de fentanyl ni de détection de fentanyl au niveau des drogues de rue en circulation au Luxembourg.

Une tendance vers une disponibilité accrue de fentanyl en Europe, en premier lieu mélangés à des drogues de rue, est par contre effectivement jugée probable par les experts en la matière.

Les monitorings national et européen, effectués notamment par l'Agence Européenne des Drogues, permettent d'être informé et de réagir rapidement face à l'apparition et la propagation de nouvelles substances psychoactives aux échelles nationale et de l'Union européenne.

La sensibilisation ainsi que les mesures préventives en la matière sont principalement assurées par les associations spécialisées en matière d'usage récréatif, d'addictions, de réduction des risques et de prévention, qui participent par ailleurs activement au dispositif de monitoring national mentionné plus haut, étant donné qu'elles sont en contact direct avec les usagers et les consommateurs potentiels de produits psychoactifs sur le plan national.

L'offre proposée aux usagers de drogues leur permettant de faire analyser leurs produits de consommation par certains services spécialisés ainsi que l'existence de salles de consommation supervisées, contribuent à réduire les risques associés à l'usage de drogues, tous types confondus. Par ailleurs, l'extension continue des offres de traitements de substitution à l'échelle nationale vise à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des offres de prise en charge pour personnes dépendantes aux opioïdes concernées en premier lieu par l'émergence de fentanyl et d'autres «nouveaux» opioïdes sur les marchés illicites.

Luxembourg, le 5 février 2024

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez